

DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
**Tarification des prestations**  
**pour 2025**

**Date de convocation :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Nombre d'Administrateurs :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 2**

**Date de publication :**  
**Le 13 novembre 2024**

## VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

**Acte rendu exécutoire après**  
**transmission à la Sous - Préfecture.**

**Notification en date du**  
**21 novembre 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

## Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

**Excusé(e)s :**  
M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**  
Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Comme chaque année, les différents tarifs des prestations du CCAS sont soumis aux membres du Conseil d'Administration.

## - Loyer mensuel « Althaéa »

→ parcelle :

- M. Jean FOUQUE : 30,00 €

→ parcelle + mobil home :

- Mme Monique GERAERT : 30,00 € + 30,00 €

- M. Bruno MILLIOT : 30,00 € + 60,00 €

- M. Raymond MILLIOT : 30,00 € + 35,00 €

## - Location de voitures

- à la journée : 8 €

- à la semaine : 40 €

- caution : 150 €, remboursables intégralement sauf si dégradation

**ADOPE,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
**Président du CCAS**



DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUEObjet :  
Conventions 2025Date de convocation :  
Le 13 novembre 2024Date d'affichage :  
Le 13 novembre 2024

Nombre d'Administrateurs :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date de publication :  
Le 13 novembre 2024

## VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
21 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
059-265903591-20241120-DEL2024-17-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2024  
Date de réception préfecture : 25/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Comme chaque année, il est proposé aux administrateurs d'autoriser Mr Le Président du CCAS à signer les conventions partenariales pour l'année à venir :

- 1- La Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
- 2- La Mutuelle AESIO pour la couverture des personnes âgées
- 3- L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances pour l'opération « seniors en vacances »
- 4- Sportica pour l'accès au profit des personnes âgées
- 5- Plurélya, organisme social au profit des personnels
- 6- L'UNCCAS et l'UDCCAS, organismes de référence et fédérateurs des CCAS
- 7- Le Cottage Social des Flandres et Partenord Habitat dans le cadre des baux glissants
- 8- Le Centre de Gestion dans le cadre de la médecine du travail pour les personnels.

ADOpte,  
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
**PLIE : participation de**  
**Terri'Mouv pour 2025**

**Date de convocation :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Nombre d'Administrateurs :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 2**

**Date de publication :**  
**Le 13 novembre 2024**

## VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
21 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

## Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

**Excusé(e)s :**  
M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**  
Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Dans le cadre de ses actions d'insertion professionnelle, le C.C.A.S. a mis en place un certain nombre de dispositifs d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi, en partenariat avec l'Association « Entreprendre Ensemble » et le « PLIE de Dunkerque ».

Il a ainsi obtenu une reconnaissance « Antenne de proximité du PLIE du Dunkerquois ».

Cette reconnaissance lui permet d'obtenir un financement, via Entreprendre Ensemble (pour les contreparties apportées par le PLIE de Dunkerque) et un financement dans le cadre du FSE+ (de la part de « TERRI' MOUV INCLUSION »), pouvant couvrir, au maximum, 70% du coût du poste « coordination insertion professionnelle » concernant le projet :

*« 2025 – CCAS de Loon-Plage – Accompagnement global, individualisé et renforcé des publics du PLIE résidant sur un territoire adhérant au PLIE de Dunkerque ».*

Il est proposé aux administrateurs d'approver que la participation de « TERRI' MOUV INCLUSION », dans le cadre du FSE+ et du PLIE de Dunkerque, à titre prévisionnel, sera de 29 400 € pour l'année 2025 sur un montant total de 47 476,02 €.

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
**PLIE : part à charge du CCAS**  
**pour 2025**

**Date de convocation :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Nombre d'Administrateurs :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 2**

**Date de publication :**  
**Le 13 novembre 2024**

## VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

**Acte rendu exécutoire après**  
**transmission à la Sous - Préfecture.**

**Notification en date du**  
**21 novembre 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

## Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

## Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

## Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Dans le cadre de ses actions d'insertion professionnelle, le CCAS de Loon-Plage a mis en place un certain nombre de dispositifs d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi, en partenariat avec l'Association « Entreprendre Ensemble ».

Il a ainsi obtenu une reconnaissance « Antenne de proximité du PLIE du Dunkerquois ».

Cela lui permet d'obtenir un financement, via Entreprendre Ensemble (pour les contreparties apportées par le PLIE de Dunkerque), ainsi qu'un financement, dans le cadre du FSE+ (de la part de « TERRI'MOUV INCLUSION ») pouvant couvrir, au maximum, 70% du coût du poste « coordination insertion professionnelle » (pour un montant prévisionnel de 47 476, 02 € pour l'année 2025).

Ceci concernant le projet « 2025 - CCAS de Loon-Plage - Accompagnement global, individualisé et renforcé des publics du PLIE résidant sur un territoire adhérant au PLIE de Dunkerque ».

La participation de « TERRI'MOUV INCLUSION » (dans le cadre du FSE+ et du PLIE de Dunkerque) est ainsi de 29 400 €.

En conséquence, la part à charge du CCAS est de 18 076, 02 € pour l'année 2025 (47 476, 02 € - 29 400 €).

Il est demandé aux administrateurs de valider cette participation.

**ADOPTE,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

Objet :  
Création d'un poste  
permanent

Date de convocation :  
Le 13 novembre 2024

Date d'affichage :  
Le 13 novembre 2024

Nombre d'Administrateurs :  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2

Date de publication :  
Le 13 novembre 2024

#### VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
21 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE  
SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre de répondre à l'organisation des services.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, sur une quotité hebdomadaire de 24 heures, afin d'assurer les fonctions d'accueil.

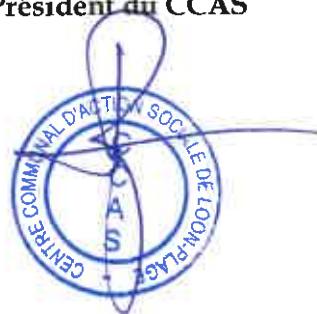
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Suite à l'information donnée au Comité Social Territorial en date du 13 novembre 2024, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à créer ce poste permanent qui sera pourvu par un agent statutaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
**Actualisation du tableau des effectifs**

**Date de convocation :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Nombre d'Administrateurs :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 2**

**Date de publication :**  
**Le 13 novembre 2024**

**VOTE**

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

**P = Pour**  
**C = Contre**  
**A = Abstention**

**Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.**

**Notification en date du  
21 novembre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

**SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024****Étaient présent(e)s :**

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

**Excusé(e)s :**

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet sur une quotité de 24 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 13 novembre 2024, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau de la manière suivante :

Filière Administrative :

Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Attaché Principal	Attaché Principal	1 à 35h / 1
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 1 <sup>e</sup> classe	1 à 35h / 1
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif	1 à 24h / 0
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>e</sup> classe	1 à 35h/ 1 1 à 17h30/ 1
	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>e</sup> classe	5 à 35h / 5

Filière Médico-sociale :

Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Assistant Socio - Educatif	Assistant Socio - Educatif	1 à 35h / 1

Filière Animation :

Cadre d'emploi	Grade	Effectifs budgétés / Effectifs pourvus
Animateur Territorial	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 CDD à 35h / 1
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation	1 à 24h / 1

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



Accusé de réception en préfecture  
059-265903591-20241120-DEL2024-21-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2024  
Date de réception préfecture : 25/11/2024

DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
Participation à la prévoyance

**Date de convocation :**  
Le 13 novembre 2024

**Date d'affichage :**  
Le 13 novembre 2024

**Nombre d'Administrateurs :**  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2

**Date de publication :**  
Le 13 novembre 2024

## VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

**Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.**

**Notification en date du  
21 novembre 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

**Étaient présent(e)s :**

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

**Excusé(e)s :**  
M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**  
Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

**Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance, dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG59.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,  
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,  
Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE ;

Vu l'avis du comité social territorial du 13 novembre 2024,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, le CCAS de Loon-Plage souhaite participer au financement des contrats souscrits par ses agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7,00 € par agent.

Ainsi, il conviendrait que le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à :

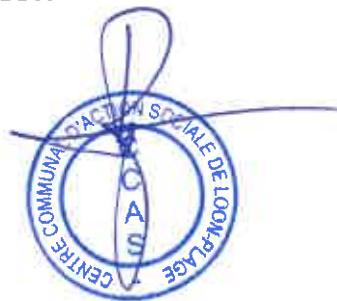
- instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement

- signer tout document en découlant

- inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette participation.

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

Objet :  
Convention de servitude

Date de convocation :  
Le 13 novembre 2024

Date d'affichage :  
Le 13 novembre 2024

Nombre d'Administrateurs :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date de publication :  
Le 13 novembre 2024

#### VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour

C = Contre

A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
21 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE  
SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

Dans le cadre du projet d'Artagnan, la société Air Liquide doit créer un réseau de canalisations pour transporter le CO2 sur environ 80 kms entre Lumbres, Réty et le Terminal CO2 du Port de DUNKERQUE.

Aussi, il y a lieu de conclure une convention de servitude pour permettre la pose de cette canalisation. La parcelle, propriété du Centre Communal d'Action Sociale, qui sera traversée par celle-ci et qui est concernée par cette servitude est la suivante :

- ZA 19 lieu-dit « Sur l' Helle », 16 533 m<sup>2</sup>;

Il est également précisé que la parcelle en question sera remise en l'état.

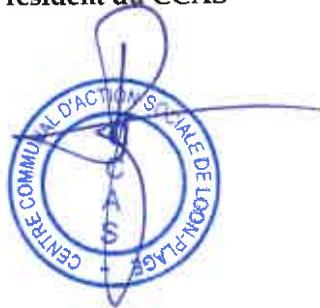
L'acte sera établi par l'étude de Maître WESTEEL Nathalie, notaire à DUNKERQUE.

La société Air Liquide prendra à sa charge les frais liés à la mise en œuvre de cette convention.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte en découlant.

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS



DEPARTEMENT  
DU NORDARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

**Objet :**  
**Rapport et débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025**

**Date de convocation :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**Le 13 novembre 2024**

**Nombre d'Administrateurs :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 2**

**Date de publication :**  
**Le 13 novembre 2024**

## VOTE

E.ROMMEL  
L.FERNANDEZ  
A.HEBINCK  
J.BRICHE  
C.BRASY  
V.JEANNEKIN  
J-L.WOUSSEN  
P.CHOQUET  
A.KLEINPOORT  
A.VANSTEENKESTE  
R.BROUCKE  
N.HOGUET  
Z.RENARD  
J-C.FOURNIER  
O.MERCIER

	P	C	A
E.ROMMEL			
L.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
P.CHOQUET			
A.KLEINPOORT			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
21 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

## Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, M. Alain KLEINPOORT, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER.

## Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Aurélie HEBINCK, M. Vincent JEANNEKIN.

## Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme Annie VANSTEENKESTE, M. Roland BROUCKE.

L'article 107 de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), rend obligatoire, dans les Conseils d'Administration des CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'appuyant sur la présentation des grandes lignes d'orientation budgétaire qui guideront l'établissement du Budget Primitif.

Ces éléments, sont actés dans un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il doit être pris acte du DOB dans une délibération spécifique.

Rapport d'Orientation Budgétaire :

Comme toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics, le CCAS de Loon-Plage doit faire face à la maîtrise de ses équilibres budgétaires. Par répercussion, la baisse des dotations versées ces dernières années par l'Etat, ou d'autres financeurs publics, aux collectivités territoriales a eu un impact certain sur le budget du CCAS dont les recettes ont baissé au fil des années.

Globalement, la ville de Loon-Plage a aussi dû faire face à une hausse de certaines de ses dépenses, imposée par les orientations de l'Etat (exemple avec la disparition des contrats aidés et la nécessité d'embaucher certains personnels sur des contrats classiques, sans aide de l'Etat). Les recettes de la ville ont aussi connu des fluctuations (exemple avec la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, ou encore la réduction des dotations gouvernementales).

A partir de 2017, les produits liés au terminal méthanier sont cependant venus contrebalancer ces baisses de recettes.

Pour en revenir au CCAS, à titre d'exemple, la contribution du Département versée dans le cadre du dispositif RSA est passée de 12 600 € en 2013 à 4 700 € en 2018, pour se stabiliser à 10 000 € en 2020. Elle sera cependant en 2025 de 8 750 € comme en 2023 et en 2024.

De même, pendant plusieurs années, la subvention versée par la ville de Loon-Plage au CCAS a baissé (sachant que cette subvention représente près de 95% de ses recettes). Elle est passée de 896 000 € en 2015 à 600 000 € en 2018 et 2019.

Cette baisse était due à la réduction de certaines dépenses, entre 2015 et 2017, dans un contexte de diminution des recettes fiscales de la ville avant 2017. Elle s'expliquait aussi par trois autres raisons :

- le transfert, du CCAS à la ville / cuisine centrale (mi 2017), de l'équipe intervenant à l'Espace Michel SIMON
- le transfert à la ville, puis la fin, des dépenses liées à la formation des salariés auparavant recrutés en contrats aidés (contrats aujourd'hui disparus)
- la volonté de réduire un excédent budgétaire conséquent accumulé entre 2010 et 2013 du fait des dépenses provisionnées pour le projet dit du « Béguinage » et qui a été redéfini pour donner naissance à la résidence Pierre BACHELET.

L'objectif de réduction de l'excédent budgétaire une fois atteint, la subvention municipale avait été redimensionnée à 700 000 € en 2020, à 848 000 € en 2022, et à 900 000 € en 2023, somme équivalente à celle de 2015. En 2024, la subvention municipale était de 950 000 € au BP (somme à laquelle sont venus s'ajouter 42 000 € au BS et 10 000 € en DM).

Une somme totale nécessaire pour faire face aux missions et aux besoins sans cesse croissants auxquels le CCAS doit faire face depuis plusieurs années.

Le résultat global de fonctionnement était, ainsi, d'environ 280 000 € en 2020. Contre près de 310 000 € en 2019. Il était de 192 000 € en 2021, de 124 000 € en 2022 et de 97 011,91 € en 2023 (261 391,83 € en investissement).

**De 2014 à 2022, le CCAS a maîtrisé ses dépenses, notamment dans le domaine des animations proposées aux personnes âgées, afin de continuer à pouvoir accompagner les habitants les plus fragiles sans toucher aux dispositifs d'Aide Sociale Facultative créés au début des années 2000 (Fonds d'Aide à la Formation, Revenu Minimum Etudiant, Fonds d'Aide au Permis de Conduire).**

En 2023, après « les années COVID » qui ont vu bon nombre d'animations être annulées, un effort mesuré a été fait afin de redonner à chacun une certaine joie de vivre.

Le budget « animations personnes âgées » est ainsi passé de 96 000 € en 2014 à 79 700 € en 2019. Après deux années « COVID » au cours desquelles il était en forte baisse du fait de l'annulation de nombreuses manifestations (59 200 € en 2020 et 56 500 € en 2021), il fut de 96 000 € en 2022 et de 121 000 € en 2023. Hausse relative qui, au-delà de la volonté municipale de sortir de la morosité engendrait par le COVID, s'explique aussi largement par l'inflation (notamment la hausse du coût des denrées et des transports).

La hausse relative des dépenses d'animations au profit des ainés s'explique aussi par le succès grandissant des animations proposées par le CCAS. De nombreux nouveaux participants, jeunes retraités, s'inscrivent désormais à ces dernières, fruit de l'action « offensive » des équipes du CCAS et de la volonté politique de renouveler, et de diversifier l'offre d'animation, par exemple en développant les actions en faveur du mieux-être (sophrologie, yoga, aquagym) et les sorties et animations culturelles (de + 10% à + 40% de participants selon les animations proposées).

Après 2 années « sans », du au COVID, les habitants ont été heureux de se retrouver et de partager (exemple, en 2023 : + 52% de participants à la fête des Papys et Mamies, +19% au voyage des ainés de Juin).

Il faut ici noter que **le nombre de personnes âgées de plus de 62 ans est en hausse constante depuis plusieurs années (1327 à fin 2022 ; 1275 en 2021 contre 1201 en 2018). Fin 2023, le CCAS recensait 1 534 ainés (soit +15% par rapport à fin 2022).**

En résumé, le CCAS est un peu « victime de son succès » est le choix a été fait d'accompagner cette envie des ainés.

**Dans le même temps, en matière d'action sociale, le CCAS fait face à des sollicitations de plus en plus nombreuses depuis « la crise » de 2008. Celle-ci avait eu un impact marqué à partir de 2010 (fin de droits pour certaines personnes licenciées entre 2008 et 2009) et très net à partir de 2012.**

**A titre d'exemple, la délivrance de Tickets Service Alimentaire est passée de près de 6 000 € en 2010 à 16 000 € en 2016. En 2022, ce montant a atteint 22 000 euros (19000 € en 2023).**

**Des baisses avaient été constatées en 2020 (9 600 €) et 2021 (12 000 €). Elles sont cependant à examiner sous l'angle du COVID et ne sont qu'un « trompe l'œil ».**

En effet, dans le contexte de la crise sanitaire, les amortisseurs sociaux déployés par l'Etat ont joué à plein (non-dégressivité des indemnités chômage, maintien des minimas sociaux, mesures de soutien économiques massives, ...). Le « quoi qu'il en coûte » a permis d'éviter une crise majeure.

**Cependant le passage au « sur mesure » à l'été 2021, la hausse des coûts de l'énergie (qui s'est amorcée fin 2021 avant de s'accélérer courant 2022) et l'inflation, nous rappellent que les difficultés, pour une part grandissante de la population, ne cessent de progresser.**

Désormais, ce ne sont plus uniquement les demandeurs d'emploi, les femmes seules avec enfants ou les personnes les plus fragilisées qui s'adressent aux CCAS, mais ce sont aussi les retraités et les travailleurs à faible revenus.

**Loon-Plage n'échappe pas à cette réalité et le choix politique d'y répondre est fait. Le CCAS adapte donc sans cesse ses interventions, notamment en se concentrant sur son cœur de métier qu'est l'action sociale et l'accompagnement des personnes fragilisées économiquement, socialement ou par l'âge.**

**Tout cela se fait cependant en maîtrisant et en rationalisant sa masse salariale (683 000 € en 2023). Ainsi, depuis 2013, le format de l'équipe a-t-il été recalibré (transfert d'une équipe « espaces verts » aux services techniques et de l'équipe « restauration » à la cuisine centrale, rapprochement des fonctions administratives et comptables avec les services municipaux). L'équipe, au 01 Octobre 2024, est composée de 10,5 ETP (12 salariés) contre 11,9 ETP (13 salariés) en Mars 2015 (hors salariés affectés à l'EMS).**

2022 a été un nouveau tournant dans l'organisation du CCAS avec la création du pôle « action sociale » (Mars 2022) et celle du pôle « seniors et santé » (Mai 2022).

**De nombreux partenariats sont aussi développés afin de démultiplier les possibilités d'aider les familles loonoises dans l'ensemble des champs d'intervention du CCAS (action sociale, logement, insertion professionnelle, aide aux personnes âgées, santé). A titre d'exemple, on peut citer les conventions passées ces dernières années avec les associations Unis - Cité et Dk Pulse pour lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes âgées. La qualité du partenariat avec le Centre Socio Culturel est aussi à signaler.**

**Cependant, au regard du désengagement, de la dématérialisation et de la redéfinition des modes d'intervention d'autres acteurs (CAF, CARSAT, CPAM, Département, Pôle Emploi, etc) ainsi que des difficultés sociales grandissantes et de l'isolement croissant d'une frange de plus en plus importante de la population, le CCAS adapte son action en permanence.**

**Ce dernier est plus que jamais en première ligne pour gérer la précarité. La souffrance psychologique des publics qu'il accueille est, elle aussi, grandissante.**

Le format nouveau de l'équipe, depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2022, et la numérisation interne, effective depuis le début de l'année 2023, permettent de structurer autrement l'action du CCAS. A moyen terme, il conviendra cependant de s'interroger sur ce que doivent être, ou pas, les limites de ses interventions.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires pour l'année 2025 sont les suivantes :

- répondre aux sollicitations de plus en plus importantes au titre de l'Aide Sociale Facultative en direction des personnes les plus fragilisées, notamment au regard de la hausse des coûts de l'énergie
- innover dans un contexte financier dégradé qui impacte fortement les situations sociales individuelles
- adapter l'intervention du CCAS dans le domaine de l'insertion professionnelle à la fois dans un contexte de disparition des contrats aidés et de nombreuses créations d'emplois au niveau local dans les années à venir
- poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès au logement social, cependant contrainte par un contexte foncier défavorable, et dans la perspective des très nombreuses implantations industrielles dans les années à venir

- positionner les modes d'intervention du CCAS au regard de la numérisation croissante de la société
- inscrire la santé comme axe transversal à l'ensemble des actions du CCAS
- prendre en compte le vieillissement de la population et adapter les actions développées au profit des ainés (anticipation de la perte d'autonomie, prévention et lutte contre l'isolement, actions en faveur du maintien à domicile, appui aux aidants familiaux, ...)
- continuer à proposer une offre d'animation de qualité à une population senior en hausse

**ADOpte,**  
Pour extrait certifié conforme,

**Eric ROMMEL,**  
Président du CCAS

